



Session du
7 novembre
2025

**Dossier
de presse**
Novembre 2025

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60
presse@morbihan.fr

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Alors qu'une majorité des départements français traverse une crise financière sans précédent, le Morbihan fait figure d'exception.

Là où d'autres augmentent les taxes ou réduisent leurs politiques publiques, le Morbihan choisit la responsabilité plutôt que la fiscalité :

- Dans un environnement financier national peu favorable, le Département assume de réduire de 3 % ses dépenses de fonctionnement, sans renoncer à l'essentiel ni sacrifier ses engagements.
- Le Morbihan refuse par ailleurs d'instaurer une taxe de séjour additionnelle départementale, préférant maîtriser ses dépenses plutôt que d'alourdir la fiscalité.
- Cette gestion rigoureuse permet au Département de rester pleinement mobilisé sur ses compétences propres, avec une hausse des dépenses sociales de 3,2 % en 2026, confortant un effort sans précédent engagé depuis 2021 : +111 millions d'euros, soit +42,3 % d'augmentation sur 5 ans, hors créations de postes.
- Les budgets volontaristes sont sanctuarisés pour des compétences que d'autres départements jugent « secondaires », mais considérées comme essentielles en Morbihan : la culture, le sport, la vie associative, l'environnement et le tourisme.

Une ligne de conduite claire et fidèle à l'esprit Morbihan : ici, on pilote par la dépense, pas par l'impôt.

LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : UN MOMENT CLÉ DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

Traditionnellement, la session du mois de novembre est consacrée au **débat d'orientations budgétaires (DOB)**. Moment majeur dans la préparation du budget de la collectivité, il permet aux conseillers départementaux d'examiner les grandes lignes du futur budget avant l'adoption du budget primitif en décembre. Ce débat est précédé par la **remise du rapport d'orientations budgétaires**, document de référence qui présente la situation financière de la collectivité et les grandes orientations envisagées en matière d'investissement et de fonctionnement.

Ce rapport expose notamment les **orientations envisagées pour l'année à venir**. Il a pour objectif de permettre aux élus d'appréhender le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit l'action du Département, d'identifier les contraintes budgétaires et les choix stratégiques de l'exercice en cours, et d'en mesurer les conséquences concrètes. L'exécutif y présente les prévisions de recettes, tandis que l'Assemblée départementale examine les principales dépenses envisagées, tant en fonctionnement qu'en investissement. L'état de la dette et son évolution prévisionnelle y sont également présentés.

Enfin, le débat d'orientations budgétaires ne se limite pas à l'année à venir : il s'inscrit dans une perspective pluriannuelle à travers la présentation du **Plan pluriannuel d'investissement (PPI)**, qui offre une vision d'ensemble des engagements du Département pour accompagner durablement le développement et l'attractivité du territoire.

UNE CONJONCTURE NATIONALE DÉFAVORABLE

Le vote des orientations budgétaires intervient dans un contexte national continuellement dégradé, **marqué par plusieurs éléments préoccupants** :

- Une situation financière du pays toujours fortement incertaine, tandis que la stabilité politique s'est encore fragilisée ;
- Une charge de la dette publique qui ne cesse de s'alourdir, pesant lourdement sur les marges de manœuvre de l'État ;
- Et une sollicitation accrue des collectivités territoriales, appelées à contribuer significativement à cet effort de redressement financier.

À la lecture du **projet de loi de finances (PLF)** pour 2026, plusieurs incertitudes demeurent : les impacts précis pour les Départements restent difficiles à évaluer et le texte sera sans doute profondément remanié. Les chiffres de l'effort financier demandés aux collectivités territoriales font débat.

Le Département avait été sollicité à hauteur de 13 M€ pour participer au redressement des comptes de l'État l'an dernier. Le montant exact de cette participation pour l'année à venir demeure toutefois inconnu. La seule certitude à ce jour est que la contribution du Département du Morbihan à l'effort national sera plus importante qu'en 2025. Paradoxalement, la progression des dépenses sociales devrait demeurer particulièrement soutenue en Morbihan, exerçant ainsi une pression budgétaire renforcée sur la collectivité.

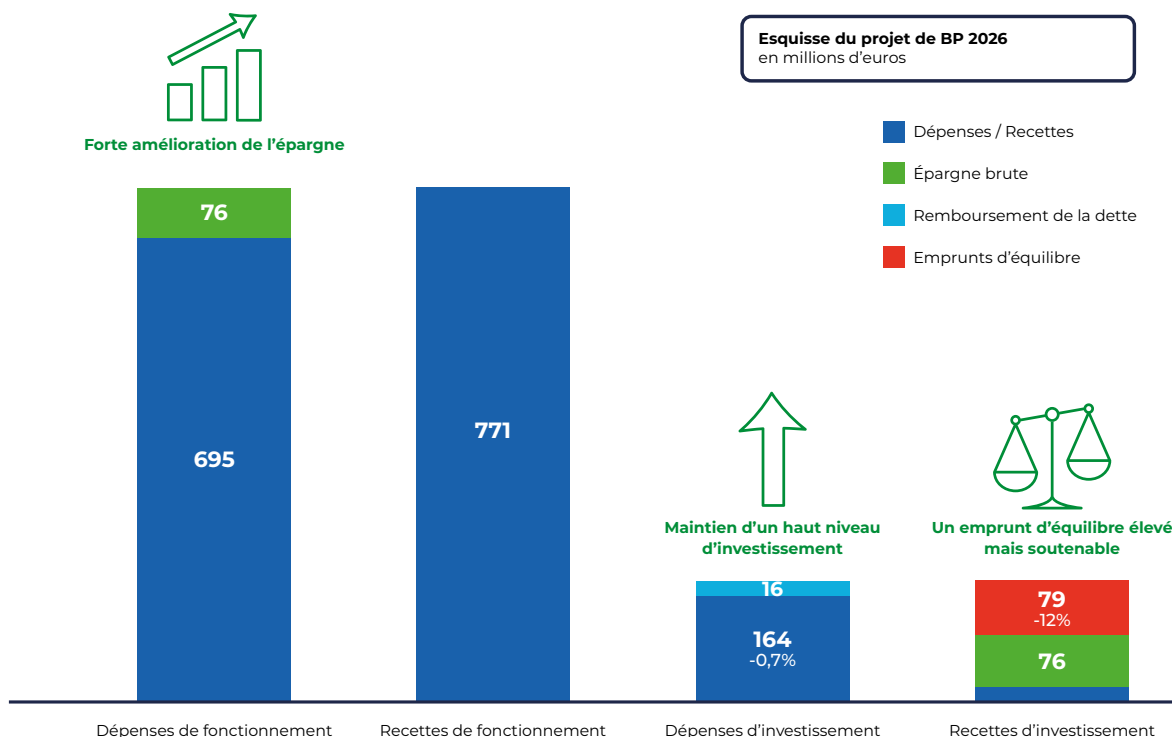
LE MORBIHAN, UNE EXCEPTION NATIONALE

Malgré un contexte financier national défavorable, la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Bretagne souligne dans une analyse récente, la solidité et la rigueur de la gestion départementale morbihannaise : **« Les finances du département du Morbihan se caractérisent par un niveau élevé de dépenses d'investissement [...], un volume d'autofinancement très important et par un endettement limité (et en diminution) »** (Analyse DRFIP de Bretagne, septembre 2025)

Dans un environnement économique et budgétaire tendu, le Département du Morbihan fait figure d'exception, tant à l'échelle nationale que régionale. Ses **dépenses de fonctionnement sont 18 % plus faibles** que la moyenne nationale, et ses **coûts de gestion interne sont réduits de 21 %** par rapport aux autres départements français. Cette maîtrise des coûts montre une gestion rigoureuse et efficace de son administration. Le Département affiche une **épargne brute supérieure de 44 %** et une **épargne nette presque trois fois plus élevée (+284 %)** que la moyenne nationale. Cette solidité financière lui permet de **maintenir un niveau d'investissement supérieur de 48 %** à celui des autres départements, ce qui témoigne d'une gestion financière particulièrement saine et d'une forte capacité d'autofinancement du Département.

Ces résultats remarquables ne doivent rien au hasard. Ils sont le fruit d'une gestion rigoureuse, lisible et constante, d'une revue régulière des politiques publiques, et d'un pilotage exemplaire de la dépense.

PREMIÈRE ESQUISSE DU BUDGET 2026



ÉLÉMENTS FINANCIERS MARQUANTS

- ▶ Recettes de fonctionnement : 771 M€
- ▶ Dépenses de fonctionnement : 695 M€
- ▶ Dépenses d'investissement (hors dette) : 164 M€
- ▶ Épargne brute : 76 M€

Le Département prépare un budget 2026 responsable, équilibré et ambitieux, sans coupe dans ses politiques publiques. Les budgets de fonctionnement consacrés à la culture, au sport, à la vie associative, à l'environnement et au tourisme seront ainsi sanctuarisés et ne diminueront pas en 2026, témoins de la volonté du Département de soutenir durablement ce qui fait vivre et rayonner le territoire.

En 2026, les recettes de fonctionnement devraient s'établir à environ 771 M€, soit une baisse de -5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la participation du Morbihan à l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD et unités de soins de longue durée (USLD). Concrètement, le Département a transféré leur financement à l'Agence régionale de santé (ARS), ce qui entraîne une réduction de 39,5 M€ des recettes provenant de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), mais permet en parallèle de diminuer les dépenses de 45,5 M€ grâce à une gestion plus efficace des crédits.



Pour 2026, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 695 M€, soit une baisse d'environ 3 % par rapport au budget 2025. Néanmoins, les dépenses sociales restent soutenues et poursuivent leur progression. **Les dépenses d'aide sociale continueront de représenter le principal poste de dépenses, soit près de 57 % du budget de fonctionnement** (environ 400 M€ en crédits d'intervention, hors ressources internes et masse salariale des assistants familiaux). Le secteur de la protection de l'enfance restera le plus dynamique (+11 %), les crédits dédiés à l'aide sociale à l'enfance pourraient ainsi atteindre 75 M€, soit plus de 7,5 M€ par rapport à l'an dernier. De même, les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap progresseraient sensiblement (+4 %) pour atteindre 127 M€ au total.

UNE GESTION RIGOUREUSE DE LA DETTE

Au début de l'année 2025, l'encours de la dette départementale s'élevait à 76,1 M€. À l'ouverture de l'exercice 2026, le stock de dette devrait atteindre 107,6 M€, auxquels s'ajouteraient 30 M€ d'emprunts supplémentaires que le Département prévoit de contracter d'ici juin 2026. La dette globale prévisionnelle s'établirait ainsi à 137,6 M€. **La dette du Département du Morbihan reste totalement sécurisée et 81 % plus faible que dans la moyenne des départements français.**



COOPÉRATION RENFORCÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE DU MORBIHAN

UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR UNE GESTION DURABLE DES PORTS DE PLAISANCE

La Compagnie des Ports du Morbihan (CPM), leader français dans la gestion des ports de plaisance, s'impose aujourd'hui comme un acteur de référence pour une gestion innovante, durable et ambitieuse des infrastructures portuaires du département. Sa capacité à fédérer les collectivités locales autour de projets partagés témoigne de sa solidité et de sa vision tournée vers l'avenir. Sur la rade de Lorient, la CPM a ainsi su réunir le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et la Région Bretagne autour d'une stratégie commune de développement.

Afin de consolider cette dynamique, un pacte d'actionnaires a été élaboré. Ce document traduit la volonté partagée des associés de coopérer sur un pied d'égalité au service d'un projet collectif. Il vise à renforcer et à structurer les actions menées pour moderniser et développer les ports de plaisance. **Le pacte a été approuvé par le Conseil régional** lors de sa session des 15, 16 et 17 octobre 2025, **et sera prochainement présenté au conseil communautaire de Lorient Agglomération.**

En tant qu'actionnaire principal de la CPM, le Département du Morbihan a rappelé à cette occasion les enjeux liés à la soutenabilité des investissements et à la maîtrise des charges futures. Il a également souligné la nécessité d'une stratégie de développement à long terme, fondée sur :

- Des investissements publics adaptés,
- Et une durée contractuelle garantissant la performance et la souplesse de gestion de la Compagnie des Ports du Morbihan.



Cette vigilance concerne notamment le financement des dragages de la rade ainsi que la soulte versée par la Région à Lorient Agglomération dans le cadre de la fin de concession des ports confiés à la CPM.

ADHÉSION DE LA SELLOR DANS LE RÉSEAU SUP-PORTS 56 : UNE NOUVELLE ÉTAPE VERS UNE GESTION UNIFIÉE DES PORTS

Par délibération du 18 septembre 2020, **la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) entre la Compagnie des Ports du Morbihan et la SEM Atout Ports a été approuvée.** Le GIE SUP-PORTS 56, créé en octobre 2020, permet la mutualisation de fonctions transversales (administration, finances, etc.), le regroupement de moyens (ressources humaines, matériels) et la réalisation de prestations réciproques entre ces deux entreprises publiques locales.

Active sur le territoire de Lorient dans trois domaines (plaisance, nautisme et muséographie), la SEM Sellor s'apprête à rejoindre le GIE SUP-PORTS 56. Cette intégration vise à accompagner son développement et à renforcer la coopération entre acteurs publics portuaires. Outre la poursuite de ses activités, la Sellor prendra en charge la gestion de nouveaux équipements structurants tels que le centre d'entraînement pour la course au large et la maison des skippers. Cette évolution s'accompagnera d'une réorganisation des fonctions, support, pour répondre aux nouveaux besoins. La SPL Compagnie des Ports du Morbihan et la nouvelle SEM Sellor interviendront sur des territoires communs avec des activités complémentaires notamment dans les domaines du nautisme et du tourisme, dans un esprit de coopération et de synergie au service du développement maritime morbihannais.



Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr

